

contrat 2015-2022 de ville

APPEL A PROJETS COMMUN

« LE BEL ETE 2020 »

Date limite de dépôt des candidatures :
Dimanche 21 juin 2020 à minuit



toulouse
métropole



BLAGNAC
ville vitalité



COOP'I.B.
Coopération
Inter Bailleurs

Toulouse métropole
HABITAT
Office Public de l'Habitat de la Métropole toulousaine



PATRIMOINE
SA LANGUEDOCIENNE

ALTÉAL
L'HABITAT SOCIAL À VISAGE HUMAIN

Promologis
Groupe ActionLogement

La crise sanitaire que traverse notre pays depuis plusieurs semaines est sans précédent. Si tous les habitants des communes de la métropole sont touchés, **les populations les plus fragiles de nos territoires, notamment celles résidant dans les 16 quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville, sont particulièrement impactées.** Depuis le début de la crise, nous sommes demeurés unis avec les partenaires signataires du Contrat de Ville pour engager et soutenir de nombreuses actions et initiatives.

Nous savons combien **chacun et chacune d'entre vous, partenaires associatifs, a su se mobiliser dès les premiers jours pour maintenir l'accompagnement des habitants** bénéficiaires des projets que vous portez tout au long de l'année. C'est également à l'appui de vos analyses qu'ont pu être identifiés les enjeux auxquels nous devons toutes et tous, ensemble, prioritairement répondre dans la période à venir.

A la suite des dernières annonces du Président de la République nous savons que cette crise sanitaire va encore durer plusieurs semaines, et que **l'été sera particulier pour bon nombre d'habitants qui ne pourront quitter leurs communes** pour profiter de leurs vacances. **Nous souhaitons que ces familles puissent trouver sur le territoire les accompagnements et activités qui leur permettront de passer un bel été.** C'est pourquoi nous vous sollicitons pour préparer ensemble cette période.

En complément de la programmation estivale des municipalités et de la métropole, **les actions déjà engagées par l'ensemble des opérateurs des quartiers sont à conforter**, et plus particulièrement celles qui n'ont pu être réalisées depuis mi-mars et qui pourront être reportées entre juin et septembre. Mais l'objet de cet appel à projets est avant tout de **soutenir de nouvelles initiatives, en cohérence avec ces enjeux et le contexte sanitaire.**

Il est difficile d'anticiper à ce jour les conditions de réalisation de ces activités, **nous pouvons cependant nous attendre au maintien de mesures sanitaires renforcées**, contraignant *a minima* à limiter les publics accueillis notamment en intérieur, et à respecter la distanciation physique et les gestes barrières. Aussi, il nous paraît important de **démultiplier et disséminer sur le territoire métropolitain l'offre tous publics à destination de petits groupes**, quels que soient les champs d'activités dans lesquels les actions pourront s'inscrire.

Nous étudierons collégialement, avec les partenaires engagés dans cet appel à projets, toutes les propositions, en particulier au regard des moyens matériels et humains déployés pour assurer la sécurité sanitaire de chacun. **Pour soutenir vos actions dans ce contexte singulier, nous avons conjointement décidé d'y attribuer une enveloppe de 230 000 €.**

Vous remerciant pour votre implication à nos côtés.

ELEMENTS DE CADRAGE

La crise sanitaire du covid-19 impacte fortement les populations les plus fragiles, et en particulier les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Cet été, **de nombreux habitants ne quitteront pas la métropole toulousaine pour les vacances.**

Face à ce contexte singulier, des partenaires du Contrat de Ville de Toulouse Métropole s'engagent, au travers de cet appel à projets, pour soutenir les actions des opérateurs qui contribueront à **majorer l'offre en accompagnements et en activités sur la période, à destination principale des habitants des QPV, et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.**

1. LES ENJEUX, OBJECTIFS ET THEMATIQUES

Le Président de Toulouse Métropole et Maire de Toulouse, le Préfet de la Haute-Garonne, le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, le Directeur Général de Toulouse Métropole Habitat, le Directeur Général du Groupe des Chalets, le Directeur Général de Patrimoine SA, réunis sous l'identité Coop Ib, le Directeur Général de Promologis, et le Directeur Général d'Altéal, en lien avec les Maires de Blagnac, Colomiers et Cugnaux, ont souhaité par cet appel à projets répondre à la **nécessité de démultiplier et disséminer sur le territoire métropolitain l'offre estivale qualitative, avec des activités pour tous les publics en petits groupes, dans une logique à la fois de loisirs plaisirs mais aussi d'accès à la culture et au sport ou encore de développement d'actions solidaires ou d'actions favorisant la continuité éducative, la médiation numérique.** Cet appel à projets métropolitain a donc vocation à soutenir des actions relevant prioritairement du programme 11 du Contrat de Ville 2015-2022 : **« Accroître et diversifier les pratiques sportives, culturelles, de loisirs, soutenir la vie de quartier ».**

Cet appel à projets vient en complément de la programmation estivale des municipalités, de la métropole et des actions déjà financées dans le cadre de la Politique de la Ville et/ou du droit commun pour 2020, notamment celles qui n'ont pu être réalisées en raison du contexte de crise sanitaire depuis mi-mars et qui pourraient être reportées entre juillet et octobre.

Par ailleurs, cet appel à projet ne se substitue pas au dispositif « Vacances apprenantes » qui sera déployé par les services de l'académie dans les prochains jours à destination des élèves fragilisés par le confinement.

Par ailleurs, le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) pourra s'adosser à cet appel à projet.

Les organismes porteurs de projets devront par ailleurs être garants du respect des mesures sanitaires en vigueur au moment de la réalisation de l'action, évolutives à ce stade et qu'il convient d'anticiper.

L'ambition de l'appel à projets est de :

- **Développer des propositions d'animations et d'activités de nature à intéresser le plus grand nombre et à lutter contre le désœuvrement, l'oisiveté, et l'isolement.**
- **Proposer une offre majorée pour tous les habitants des QPV**, sur les quartiers ou en dehors dans la limite des restrictions de déplacements en vigueur sur la période d'été: **en matière de séjours ou de sorties, la proximité sera privilégiée.**
- **Eviter une rupture de l'offre de services sur la période d'été** et maintenir un accompagnement renforcé des populations les plus vulnérables, en particulier les publics enfants et jeunes, précaires et/ou isolés, les familles et notamment les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap.

Les objectifs sont de :

- **Favoriser un accès pour toutes et tous** aux sports, à la culture et aux loisirs.
- **Renforcer les actions « d'aller vers »**, en journée comme en soirée, en semaine comme sur les week-ends, afin d'orienter les habitants vers l'ensemble des offres de loisirs et éducatives.
- **S'approprier positivement l'espace public et animer la vie de quartier.**

dans le respect des mesures sanitaires applicables.

Attention :

La mise en œuvre effective de l'ensemble des projets retenus sera soumise à l'évolution des décisions gouvernementales quant à la gestion de la crise sanitaire actuelle. Une attention particulière est portée sur les actions en faveur des enfants et des jeunes ne disposant pas d'offre d'accueil durant les vacances.

2. LES PUBLICS VISES

Tous les publics peuvent être ciblés par cet appel à projets.

Les actions doivent demeurer au bénéfice principal des habitants des QPV. Une mixité de genre, sociale et générationnelle est particulièrement souhaitable.

3. LA TEMPORALITE

Les projets seront menés en priorité sur la période juillet-août 2020.

De manière ponctuelle, des projets se prolongeant jusqu'aux vacances d'automne pourront être examinés.

4. LE FINANCEMENT

Chaque projet retenu se verra attribuer un financement des partenaires de l'appel à projets pouvant aller jusqu'à 5 000€.

Sont exclues les actions déjà financées dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville, ou qui auraient déjà fait l'objet d'un refus dans ce cadre.
Une restitution des crédits pourra être demandée si le projet n'est pas réalisé.

5. L'ELIGIBILITE DES PROJETS

Pour être retenu, le projet doit obligatoirement :

1. Être porté juridiquement par une association, garante de la mise en œuvre du projet. Une réponse commune à plusieurs structures est possible.
2. S'inscrire dans au moins l'un des enjeux / objectifs / thématiques identifiés au paragraphe 1,
3. Être majoritairement à destination d'habitants des QPV (cf. annexe),
4. Respecter la Charte de partage et de promotion des principes et valeurs républicains, qui devra être signée et jointe au dossier,
5. Se conformer aux restrictions sanitaires en vigueur au moment du dépôt du dossier (limitation du public, restrictions géographiques de déplacement, etc.), anticiper et mettre en œuvre les mesures sanitaires applicables au moment de la réalisation de l'action (distanciation physique, etc.).
6. Être accessible financièrement au plus grand nombre

6. LA SELECTION DES PROJETS

Un comité technique de sélection composé de représentants des partenaires financeurs et des communes concernées sera réuni pour analyser les dossiers de candidature.

La synthèse produite permettra de soumettre aux instances délibérantes de chacun des partenaires une liste de projets à soutenir avec sa proposition de financements.

7. LES MODALITÉS DE REMISE DES PROJETS ET LE CALENDRIER

Les dossiers de candidature sont à déposer à l'adresse mail suivante :
infos.coordthematiqueCV@toulouse-metropole.fr

Date limite de dépôt des candidatures : dimanche 21 juin 2020 à minuit

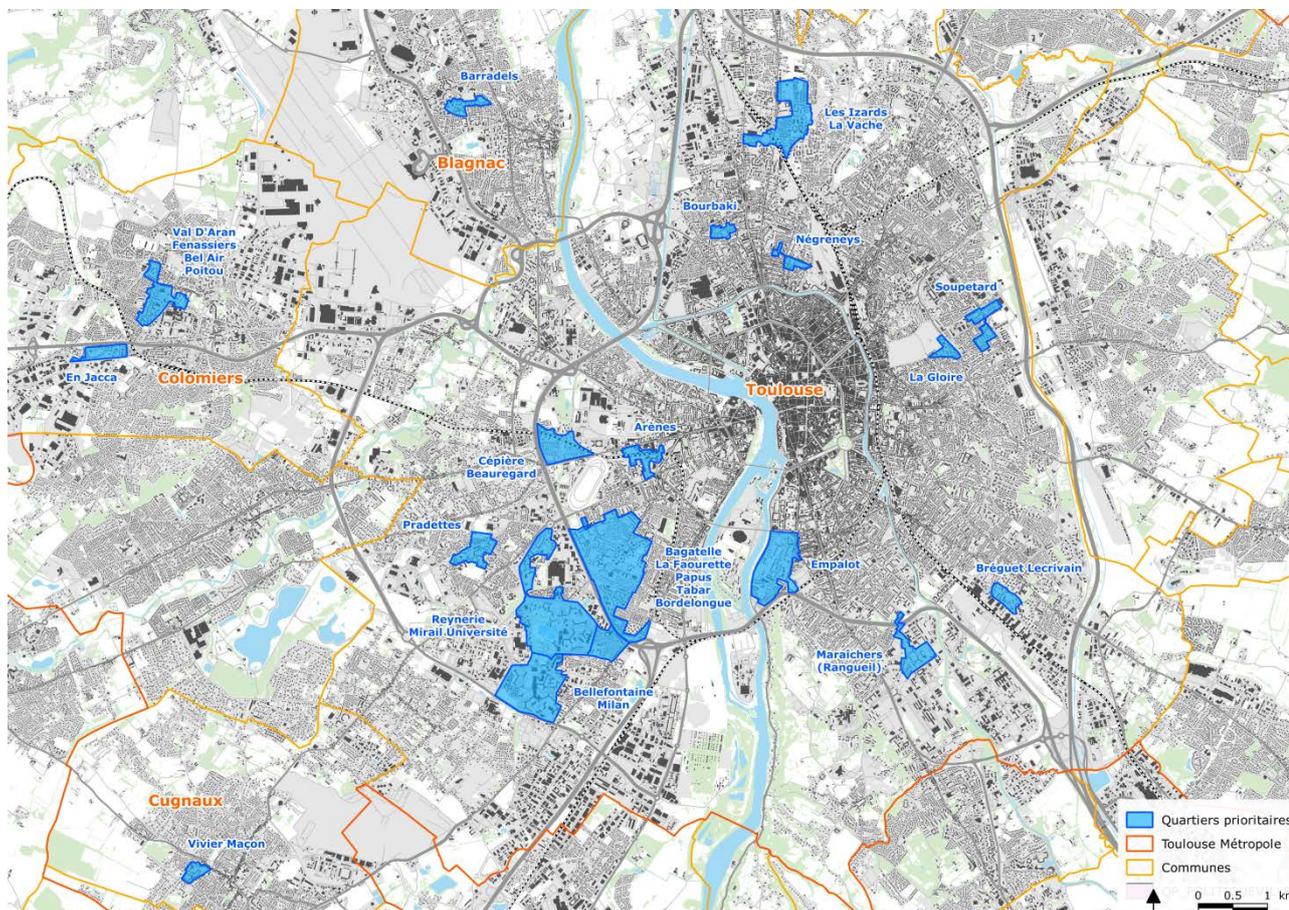
Les structures intéressées par la démarche pourront, pour toute question en amont du dépôt du dossier, s'adresser aux chef.fe.s de projets Contrat de Ville et/ou aux délégué.e.s du Préfet à la Politique de la Ville des territoires concernés par leurs projets, ou s'adresser par mail à infos.coordthematiqueCV@toulouse-metropole.fr ou pref-politique-ville@haute-garonne.gouv.fr

8. BILAN

Tout candidat retenu devra envoyer, à la même adresse mail que celle du dépôt du dossier, et à chacun des partenaires financeurs **un bilan quantitatif** (portant sur le nombre de bénéficiaires ou de participants à l'action) **et qualitatif** (typologie des publics touchés, part de locataires du parc social, part des publics féminins, difficultés rencontrées, perspectives de pérennisation d'actions, etc.) **de réalisation du projet, dans un délai de 2 mois suivant la fin de l'action.**

De format libre, il sera basé sur les critères d'évaluation définis par le porteur du projet dans son dossier de candidature.

ANNEXE : CARTOGRAPHIE PRIORITAIRE METROPOLITAINE



Les quartiers prioritaires (QPV) de Toulouse Métropole sont :

- A Blagnac : Barradels
- A Colomiers : En Jacca / Val d'Aran – Fenassiers - Bel Air – Poitou
- A Cugnaux : Vivier Maçon
- A Toulouse : Bellefontaine – Milan / Bagatelle – La Faourette – Papus – Tabar – Bordelongue / Reynerie – Mirail Université / Pradettes / Arènes / Cépière – Beauregard / Soupetard / La Gloire / Bourbaki / Nègreneys / Les Izards – La Vache / Empalot / Bréguet Lécrivain / Maraichers (Ranguel)